

Le Président

DECISION

N°D-20/261 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10,

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Délégation permanente est donnée à Monsieur Yves TOUBOULIC, Directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, la télédéclaration de la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 2. – La présente décision annule et remplace la décision n° D-20/07 du 6 janvier 2020.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

A Paris, le 28 MAI 2020

Emmanuel KASARHÉROU